

CERCLE DE FERMÈRES



*Saint-Gilbert*

[www.cfqstgilbert.org](http://www.cfqstgilbert.org)

**Mercredi le 10 mai 2017  
à 19h30  
au Centre municipal**

#### **Renouvellement de la carte de membre**

Comme à pareille date chaque année, le temps est venu de procéder au renouvellement de votre carte de membre. Merci de votre collaboration afin de prévoir le tout à la réunion de mai afin que notre cercle respecte le délai prévu à cet effet. Le coût demeure à 25\$.

#### **Expo-vente dans le cadre du Festival de la pétanque 2017**

Tel que déjà discuté, le Cercle tiendra une expo-vente dans le cadre du Festival de la pétanque. Nous entamerons donc la planification de cette activité soit: horaire, aménagement de la salle, etc. De plus, les fermières ayant des pièces d'artisanat à vendre pourront bénéficier de cet événement....

Vos idées mesdames sont les bienvenues pour faire un succès de cette activité!

#### **Retour sur le Congrès régional**

Nos représentantes, ayant assisté au congrès régional des 5 et 6 mai prochains, nous feront un compte rendu de cet événement annuel.

***Visitez notre site Web au:***

[www.cfqstgilbert.org](http://www.cfqstgilbert.org)

*Michelle Robitaille, responsable des communications*



*100 ans de savoir à partager*



*Le Gilbertain*

Avril 2017

[www.municipalite.saint-gilbert.qc.ca](http://www.municipalite.saint-gilbert.qc.ca)



# Mot du maire



Chers concitoyennes et concitoyens,

La municipalité travaille très fort actuellement pour la réalisation de son projet de mise à niveau du réseau de distribution d'eau potable en bordure de la route 354 et de la route du Moulin et de repavage d'une partie de la route du moulin, dans le secteur de la route Cauchon.

L'obtention de l'aide financière de 493 756 \$ annoncée dans le cadre de la TECO 2014-2018 est essentielle pour financer le projet. L'obtention de cette aide nous a demandé une démarche importante et structurée de gestion de l'ensemble de nos infrastructures municipales, de priorisation des activités d'investissements en cette matière et de l'établissement d'une programmation finale obligatoire avant le lancement du projet. Le conseil municipal a aussi approuvé le 3 avril dernier l'avis technique réalisé par la firme d'ingénieurs CIMA+, relatif au remplacement des conduites de distribution d'eau potable sur la route 354 et du Moulin.

Dans l'attente de l'approbation de cette programmation par le ministère des Affaires municipales, nous avons déjà lancé différents travaux d'avant-projet: étude environnementale de site, phase1; arpentage légal; constitution de servitudes légales et appel d'offre de services professionnels pour la confection des plans et devis et autres services. Nous prévoyons commencer les travaux à la fin de l'été 2017.

*Léo Gignac, Maire.*

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT, 110 rue Principale, Saint-Gilbert (Québec) G0A3T0**

Bureau ouvert le mardi, mercredi de 9h00 à 12h00 et de 1300 à 16h00 et le jeudi de 9h00 à 16h00.

Tél. : 268-8194 Télécopieur : 268-6466 Courriel : [saint-gilbert@globetrotter.net](mailto:saint-gilbert@globetrotter.net)

Venez nous visitez en ligne sur [www.municipalite.saint-gilbert.qc.ca](http://www.municipalite.saint-gilbert.qc.ca)



## Municipalité de Saint-Gilbert Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance régulière du 3 avril 2017, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé «*Projet de règlement 03-2017 ayant trait à la rémunération et au versement d'une allocation de dépenses des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 1-2010 relativement au même objet*».

### Résumé du projet de règlement

Le projet de règlement a pour but de modifier les conditions de rémunération et d'allocation de dépenses des élus municipaux contenues au règlement 01-2017 actuellement en vigueur, de façon à ce que la rémunération et les allocations de dépenses actuelles du maire, et des conseillers, conseillère soient assujetties et conditionnelles aux présences de ceux-ci à la table du conseil. À noter que la rémunération de base et les allocations de dépenses des élus ne sont pas modifiées par le projet de règlement.

Plus spécifiquement, et à moins d'une exception pour des motifs sérieux, un élu a droit à sa rémunération mensuelle jusqu'à un maximum de trois (3) absences par année pour le total des articles applicables.

Une rémunération de 50.00 \$ et une allocation de dépenses additionnelles de 25.00 \$, à raison d'une seule fois par mois, sont prévues pour le maire suppléant lors d'une séance ordinaire ou extraordinaire du conseil. Une rémunération additionnelle exceptionnelle pour le maire suppléant est aussi prévue lors d'une absence prolongée du maire de plus de 30 jours, comptabilisé selon la présence du maire suppléant aux séances du conseil. Cette rémunération est égale à la rémunération de base du maire, soit 409.79 \$ mensuellement, diminué de la rémunération de base du conseiller de 99.90 \$ mensuellement.

La rémunération de base mensuelle du maire et des conseillers sera indexée, pour chaque exercice financier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, en fonction de l'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour la région du Québec.

Le projet de règlement P-03- 2017 abroge et remplace le règlement 01-2017.

L'adoption de ce règlement est prévue lors de la séance ordinaire du **5 juin 2017 à 20h00** au lieu habituel des délibérations du Conseil. Toute personne qui le désire peut consulter le projet de règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal. Au 110 rue Principale.

*Christian Fontaine*

Christian Fontaine,  
Directeur général et secrétaire-trésorier



Conseil Paroissial de Pastorale  
**Saint-Gilbert**

### Remerciements

*Je désire remercier tous ceux qui ont répondu à ma demande pour les Offices des Jours Saints à Saint-Marc, soit pour faire les lectures, le lavage de pieds et les trois jeunes pour la procession avec les offrandes.*

*Un gros MERCI à toutes et à tous!*

*Merci aussi au Diacre M. Jacques Loranger et aux deux lecteurs pour la Cérémonie du Vendredi Saint en après-midi à Saint-Gilbert, de même qu'à la jeune fille pour le lavement des mains.*

*Sans oublier les deux dames et les jeunes qui ont participé au Chemin de la Croix avec M. le Diacre vendredi soir. Encore une fois un gros MERCI.*

### Nom de la nouvelle paroisse.

*Sur le dernier Gilbertain, je vous donnais le nom de la nouvelle paroisse pour les huit communautés de l'Ouest, le nom choisi est "Sacré-Coeur-de-Jésus".*

*Par contre nos Églises restent ouvertes où il y aura des baptêmes, l'Eucharisties, mariages et funérailles.*

*Le changement de nom se fera le 1er janvier 2018.*

### Fête des Mères

*Ayons une bonne pensée pour nos mamans le dimanche 14 mai, même si elle est décédée n'oublions pas de penser à elle dans nos prières !*

*Bonne fête des Mères à toutes.*

*par Annette Julien Gignac*



## **Municipalité de Saint-Gilbert**

### Affaires municipales

#### Séance ordinaire du 3 avril 2017

- Dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur de l'exercice 2016
- Adoption du rapport de l'année 2016 de mise en œuvre du schéma de couverture de risques
- Engagement, attestation et approbation de la programmation des travaux de la taxe d'accise et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
- Approbation de l'avis technique et du plan d'aménagement du réseau de distribution d'eau potable des routes 354 et du Moulin
- Appel de proposition de services professionnels, plans et devis, projet de remplacement des conduites de distribution d'eau sur les routes 354 et du moulin et repavage de la route du moulin
- Octroi du contrat de services professionnels, étude environnementale, projet de remplacement des conduites de distribution d'eau sur les routes 354 et du Moulin et repavage de la route du Moulin
- Octroi du contrat de services professionnels, arpentage légal, projet de remplacement des conduites de distribution d'eau sur les routes 354 et du Moulin et repavage de la route du Moulin
- Octroi du contrat des services de droit notarial, projet de remplacement des conduites de distribution d'eau potable sur les routes 354 et du Moulin et repavage de la route du Moulin
- Adoption du règlement numéro 02-2017 relatif à l'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire de désinfections par rayonnement ultraviolet sur le territoire de Saint-Gilbert
- Présentation du projet de règlement numéro P-03-2017 relatif à la rémunération et les allocations des dépenses des élus municipaux et fixation du moment et du lieu de l'adoption du règlement
- Autorisation d'un emprunt de 11 836\$ relatif au règlement 04-2016, fourgon incendie
- Appels de proposition pour le balayage des rues et du stationnement du centre municipal
- Versement de 2500\$ à la corporation de développement économique de Saint-Gilbert
- Renouvellement du contrat d'assurance
- Avis motion, règlement pour l'emprunt relatif aux travaux de remplacement des conduites d'eau potable
- Droit de requérir à un référendum
- Aide financière au festival de la pétanque
- Nomination du représentant du conseil au comité des loisirs de l'ouest de Portneuf
- Impôt sur les allocations de dépenses des élus municipaux



**Club Fadoq Saint-Gilbert**  
**Âge d'Or**

Nous terminerons l'année avec le souper et l'Assemblée générale le mercredi 26 avril 2017 à 18h00 au Centre Municipal.

Prenez note que nos réunions reprendront au mois de septembre prochain.

Je vous donnerai de plus amples renseignements lors de la parution du Gilbertain du mois d'août prochain.

N'oubliez pas que votre adhésion au Club Fadoq vous donne droit à plusieurs rabais, dont un rabais sur vos assurances. N'hésitez pas à communiquer avec les membres de votre Conseil local pour de plus amples renseignements.

Je vous remercie de votre participation et je vous souhaite un très bel été.

Bonnes vacances à tous et à toutes!

**Annette Julien-Gignac Présidente**  
**418-268-3624**  
**Ghislaine Marcotte Secrétaire**  
**418-268-8119**



**Municipalité de Saint-Gilbert**

**Avis public**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné;

Lors de la séance régulière du 3 avril 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 02-2017 :

---

***Le règlement numéro 02-2017 relatif à l'entretien des installations septiques avec un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet***

---

Le règlement a pour objectif d'autoriser, de régir l'installation, l'utilisation, et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées.

Toute personne qui le désire peut consulter ledit règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal, 110 rue Principale, Saint-Gilbert, GOA 3T0

*Christian Fontaine*

Christian Fontaine,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-GILBERT REMISE D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2500\$ POUR LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE



M. Léo Gignac, Mlle Anabelle, Mme Vicky Fugères, Mlle Andréann, M. Marc-André Nadeau, Mlle Justine et M. Bertrand Pageau

La corporation de développement économique de Saint-Gilbert a procédé en compagnie de M. Le Maire Léo Gignac à la remise d'un chèque de 2500.00\$ à la famille de M. Marc-André Nadeau, représentant ainsi la 5e aide financière à l'établissement d'une nouvelle résidence sur son territoire. M. le Maire est accompagné de M. Bertrand Pageau, vice-président de la corporation.



Fabrique St-Gilbert

100A, Principale  
St-Gilbert Qc  
G0A 3T0

je donne  
*aussi*  
à ma paroisse

St-Gilbert, le 17 avril 2017

Comme chaque printemps, la *Fabrique de St-Gilbert*, vous tend la main et vous invite à soutenir votre église par un don qu'on appelle la C.V.A.

**Comme vous le savez déjà, le 1er janvier 2018, les 8 paroisses de l'Ouest de Portneuf seront regroupées en une seule Fabrique : Sacré Cœur de Jésus.**

Bien que regroupée, **chaque paroisse conservera son administration.** Nous comptons donc sur votre générosité habituelle afin de pouvoir défrayer les coûts d'entretien de notre église.

Vos dons, c'est votre façon de dire **mon église, je veux la garder!**

La Communauté Chrétienne de St-Gilbert rassemble les familles lors des différents sacrements et aux différentes Fêtes de l'Année.

**Votre soutien financier est nécessaire au bon fonctionnement des activités de la Fabrique!**

***L'Abbé François Paradis,***

***La Présidente d'Assemblée : Claudette Gignac,***

***Ainsi que les marguilliers : Luc Gignac, Michèle Robitaille, Gilles Gauthier, Mylène Naud, Jean-Guy Frenette & Eric Tourangeau***

***Vous disent MERCI!***

# RRGMRP

Régie régionale de gestion des  
Matières résiduelles de Portneuf



## NOUVEAU! LES FORMULAIRES DE DEMANDES SONT EN LIGNE.

Notre site Internet s'est refait une beauté et nous y avons intégré 5 formulaires de demandes en ligne.

Vous pouvez les utiliser dès maintenant et aviser vos citoyens et entreprises à utiliser ces formulaires pour toute demande relative à :

- Demande de bac roulant (bac vert / bac brun)
- Demande de conteneur à matières recyclables (pour le commercial et multilogements)
- Demande de maintenance et réparation
- Matières résiduelles non ramassées
- Demande de vidange de fosse septique résidentielle.

Visitez [laregieverte.ca](http://laregieverte.ca)

## UTILISATION DES CONTENEURS À DÉCHETS DU CENTRE MUNICIPAL

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE DÉPOSER VOS DÉCHETS À L'EXTÉRIEUR ET/OU À CÔTÉ DES CONTENEURS DE DÉCHETS DANS LA COUR DE LA MUNICIPALITÉ SOUS PEINE D'AMANDE.

Pour les articles plus GROS!!

Voici les heures d'ouverture de l'écocentre de Saint-Alban

LUNDI : 8H à 12H  
VENDREDI : 8H à 15H45  
SAMEDI : 8H à 15H45

Merci de nous aider à conserver notre environnement propre!

**POUR TOUS LES CITOYENS DU 1 AU 98 RUE PRINCIPALE ET 1 AU 14 DU MOULIN**

## AVIS DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

La municipalité de **Saint-Gilbert** vous avise, par la présente, que la compagnie Sani St-Basile inc. procédera à la vidange de votre installation septique (fosse septique, fosse de rétention ou puisard) dans la semaine du **15 mai 2017**.

**CONSIGNES : IL EST TRÈS IMPORTANT QUE TOUTES LES CONSIGNES SUIVANTES SOIENT RESPECTÉES AFIN QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER LA VIDANGE DE VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE.**

- 1) Identifiez votre **numéro civique** et assurez-vous qu'il soit bien visible de la rue.
- 2) Dégager le chemin d'accès à votre propriété pour permettre le passage du camion d'une hauteur de 4 mètres (13 pieds) et d'une largeur de 4 mètres.
- 3) Dégager le terrain donnant accès à la fosse de telle sorte que le véhicule utilisé pour le service puisse être placé à moins de 40 mètres (130 pieds) de l'ouverture de la fosse.
- 4) Localiser l'ouverture de la fosse **AVANT** la semaine à laquelle la vidange est prévue. **Tout capuchon ou couvercle (habituellement 2) doit être dégagé au moins 8 pouces autour ainsi que sur la profondeur du couvercle pour permettre de les basculer sans difficulté et sans les briser.** Les capuchons ou couvercles des fosses doivent être dévissés (s'il y a lieu), mais non enlevés.
- 5) Enlever tout mobilier ou structure placés au-dessus des couvercles ou toute autre installation bloquant l'accès aux couvercles (planches de patio, tables, pots de fleurs, etc.).
- 6) Mettre en place des repères visibles (ex. balises à neige, petit drapeau) et identifier le type d'installation si connu (S= septique, R= rétention, ou P= puisard).

